100

日日

部

100 100 100 100

10

EII (III

III

Ш

DE 101

10 10

ш

Ш

101 101

FIR 108

101 101

H H

田 田

101 101

. .

EE EE

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024 Publié le 08/10/2024



ID: 069-216900092-20240930-0722024-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ANSE

### Séance du 30/09/2024

#### OBJET : Remboursement d'avance de frais à Emmanuel MONTABONE

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23 Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 20/09/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

#### Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés: Linda BEGGUI, Didier RICHERD

#### Procurations:

Xavier FELIX à Daniel POMERET Pascale ANTHOINE à Karim MOYENIN OUARDI Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF Bruno PONNET à Jean-Luc LAFOND

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel MONTABONE a avancé les frais pour l'achat d'une bouteille de gaz pour les services techniques pour un montant de 47,00 €, il convient de le rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

III

50

101

III III

10

101 101 101 101

EE 103

11

П

BB

111 155

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024



Publié le 08/10/2024

ID: 069-216900092-20240930-0722024-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le remboursement des frais avancés par Emmanuel MONTABONE pour l'achat d'une bouteille de gaz sur justificatif

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget 2024

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Daniel POMERET

RIE D

Le secrétaire Jean-Luc LAFOND